



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ski

Question écrite n° 15272

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez attire l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur les accidents liés à la pratique d'un sport d'hiver dans les stations pyrénéennes. En effet, quatre accidents mortels ont eu lieu sur les pistes des Pyrénées pendant les vacances de Noël. Sur les 140 000 blessés chaque année en France, 3,3 % sont victimes d'un traumatisme crânien. En réduisant d'un tiers les risques de traumatisme crânien, le port d'un casque apparaît comme essentiel. Plus particulièrement, 23 000 enfants sont victimes de chutes graves chaque année. Chez le jeune public, le risque d'être victime d'un traumatisme crânien lors d'une collision est trois fois plus important. Dans ce cas de figure, porter un casque diminue par dix le risque d'être victime d'un traumatisme crânien. Il lui demande donc quelles sont les mesures concrètes qu'elle compte prendre pour prévenir des accidents mortels qui surviennent lors de la pratique des sports d'hiver, notamment chez les enfants.

Texte de la réponse

La ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a pleinement conscience des accidents liés à la pratique du ski et des conséquences importantes qu'ils peuvent avoir sur la santé des personnes, particulièrement chez les mineurs. Le ministère s'est doté depuis 1996 d'un système national d'observation de la sécurité en montagne (SNOSM) implanté à l'Ecole nationale des sports de montagne à Chamonix et placé auprès de la Commission de l'information et de la sécurité (CIS) du Conseil supérieur des sports de montagne (CSSM). Le SNOSM produit chaque année un rapport statistique sur les accidents survenus sur les pistes qui oriente les différentes campagnes de prévention. Le dernier rapport du SNOSM portant sur la saison hivernale 2011-2012 fait état de 47 723 interventions des services de secours, pour 46 553 blessés soit une baisse de plus de 3 500 blessés par rapport à la saison précédente. Toutefois, les accidents graves enregistrés durant les dernières vacances de Noël doivent nous inciter à ne pas relâcher la vigilance en matière de prévention. C'est pourquoi la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative a souhaité lancer dès le 30 novembre 2012, la nouvelle campagne de prévention des accidents en montagne pour la saison 2012-2013. Cette campagne s'articule autour de deux actions principales conduites en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la montagne : La première action repose sur une communication nationale dont le message principal est « pour garder le sourire, gardez le contrôle ». Le second axe de travail porte sur une action de proximité au sein des stations partenaires. Il a été décidé durant la période des vacances d'hiver 2013 (du 23/02/2013 au 17/03/2013) de mettre en place des espaces prévention au sein d'une vingtaine de stations partenaires des différents massifs du territoire national sur une durée de 1 à 3 jours par station. Ces espaces proposeront des informations et des animations autour de l'ensemble des problématiques liées à la sécurité en montagne parmi lesquelles la pratique du ski de piste et hors piste, la signalisation, la météo, la nivologie etc. Le port du casque, particulièrement chez l'enfant, reste toujours un des éléments essentiels rappelés dans les informations et les « mémentos sécurité » diffusés aux pratiquants. Ce message semble porter ses fruits puisque l'on observe qu'une grande majorité des enfants porte maintenant un casque lors d'une pratique de ski ou de surf des neiges.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15272

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 143

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3621